



DOJO PINS JUSTARET - VILLATE

<https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>



# Reprise des cours de JUDO

## Le mardi 5 septembre 2023

### INSCRIPTIONS :

- FORUM des ASSOCIATIONS Samedi 2 septembre de 13h30 à 18h sur la place centrale René Loubet à Pins-Justaret
- Permanences au Dojo  
Mardi 5 septembre de 18h10 à 20h15  
Vendredi 8 septembre de 18h10 à 20h15  
Mardi 12 septembre de 18h10 à 20h15  
Vendredi 15 septembre de 18h10 à 20h15

### HORAIRES DES COURS : (sous réserve de réorganisation)

⇒ BABY POUSSINS	2018-2019	Mercredi	17 h 15 - 18 h 00
		Vendredi	18 h 10 - 19 h 00
ET 2020, après accord du professeur lors des séances d'essai			
⇒ MINI POUSSINS	2016-2017	Mercredi	18 h 00 - 19 h 00
		Vendredi	19 h 00 - 20 h 00
⇒ POUSSINS	2014-2015	Mardi	18 h 10 - 19 h 10
		Jeudi	18 h 10 - 19 h 10
⇒ BENJAMINS & MINIMES	2012-2013 2010-2011	Mardi	19 h 10 - 20 h 10
		Jeudi	19 h 10 - 20 h 10
⇒ CADETS JUNIORS SENIORS 2009 ET AVANT		Mardi	20 h 10 - 21h 30
		Vendredi	20 h 00 - 21 h 30

Les cours sont assurés par  
Hadi Diallo  
Professeur Diplômé d'Etat et  
2<sup>ème</sup> DAN

Contact:

[contact@dojopjustaretvillate.org](mailto:contact@dojopjustaretvillate.org)

H. Diallo au 06 59 08 74 28

P. Cabané au 06 63 80 74 27



## DOJO PINS-JUSTARET / VILLATE

Mairie  
Place du Château  
31860 PINS-JUSTARET

Email: [contact@dojopjustaretvillate.org](mailto:contact@dojopjustaretvillate.org)  
Site: <https://dojopjustaretvillate.ffjudo.com>

### MODALITES D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024

Pour une inscription aux cours de judo, 4 possibilités vous sont offertes, soit :

- Télécharger le dossier sur le site du dojo Pins Justaret Villate
- Retirer ou déposer le dossier complet lors du forum des associations qui aura lieu sur la place centrale René Loubet à Pins-Justaret le Samedi 2 Septembre 2023 de 13h30 à 18h
- Se présenter lors des permanences au Dojo  
Mardi 5 Septembre de 18h10 à 20h15  
Vendredi 8 Septembre de 18h10 à 20h15  
Mardi 12 Septembre de 18h10 à 20h15  
Vendredi 15 Septembre de 18h10 à 20h15
- Pour les cotisations annuelles, s'inscrire en dématérialisé sur le site  
<https://www.helloasso.com/associations/dojo-pins-justaret-villate/adhesions/inscription-2023-2024>

POUR POUVOIR BENEFICIER DES COURS DE JUDO  
LES DOSSIERS RETOURNÉS DEVRONT ÊTRE **IMPERATIVEMENT COMPLETS**



#### A SAVOIR :

- Chèques vacances, coupons sport et Pass'Sport acceptés.
- Pour les mineurs : attestation de réponse au questionnaire de santé.
- Pour les majeurs : Certificat Médical à jour mentionnant obligatoirement « apte à la pratique du judo en compétition » ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé si le certificat médical initial a moins de trois ans.
- Fiche d'inscription complétée et signée en indiquant bien le N° de Police d'assurance Responsabilité Civile et **joindre une copie de l'attestation d'assurance.**
- Règlement intérieur émergé
- Cotisations réglées en totalité (suivant les modalités mentionnées)
- Licence FFJDA acquittée.

**UNE SEULE PIECE MANQUANT AU DOSSIER D'INSCRIPTION  
ENTRAINERA UN REFUS CATÉGORIQUE ET SANS APPEL AU COURS DE JUDO**

Pour les nouveaux, l'attestation de réponse au questionnaire de santé (mineurs) ou le certificat médical mentionnant l'autorisation de la pratique du judo (majeurs) est exigé avant les 2 semaines d'essai offerts par le club.



# DOJO PINS JUSTARET - VILLATE - SAISON 2023-2024

Tarifs de base :

Licence : 41 Euros

Adhésion au Club : 28 Euros

Cotisations trimestrielles : 1 inscrit = 59 Euros ; 2 inscrits = 54 Euros ; 3 inscrits = 49 Euros ; 4 inscrits = 44 Euros

**Les chèques doivent être libellés à l'ordre du DOJO PINS JUSTARET VILLATE**

## Règlement à l'année :

	Licence	Adhésion + Cotisation
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 205 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 380 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 525 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 640 Euros

## Ceintures noires :

Licence + adhésion + cotisation annuelle réduite : 159 Euros

## Règlement au trimestre :

	Licence	Adhésion + Cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 87 Euros	2 chèques de : 59 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 164 Euros	2 chèques de : 108 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 231 Euros	2 chèques de : 147 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 288 Euros	2 chèques de : 176 Euros

les chèques seront encaissés :  
fin octobre, fin janvier,  
fin avril

## Règlement au mois :

	Licence	Adhésion + cotisation	
1 judoka	1 chèque de : 41 Euros	1 chèque de : 45 Euros	8 chèques de : 20 Euros
2 judokas	1 chèque de : 82 Euros	1 chèque de : 76 Euros	8 chèques de : 38 Euros
3 judokas	1 chèque de : 123 Euros	1 chèque de : 125 Euros	8 chèques de : 50 Euros
4 judokas	1 chèque de : 164 Euros	1 chèque de : 160 Euros	8 chèques de : 60 Euros

les chèques sont encaissés à la  
fin de chaque mois

# QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour</b>		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

## Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

## Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



**PRISE DE LICENCE  
MAJEURS**

**ATTESTATION  
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,  
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des  
rubriques.*

*Date et signature du sportif.*